

Bulletin d'inscription au Vide Jardin de Clohars-Fouesnant du 10 Nov. 2012

Particuliers



A retourner à :

C.J.I.C.F - chez Mr JY HELIAS

10 route de Kerangouic - 29950 CLOHARS FOUESNANT
avec votre règlement

Je soussigné(e),

Nom : Prénom :
Né(e) le/...../..... à(.....)*
Adresse
CP Ville
Tél
Portable
Adresse e-mail
Titulaire de la pièce d'identité N°
Délivrée le/...../..... par
N°immatriculation de mon véhicule

Déclare sur l'honneur :

- de ne pas être commerçant(e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (art L310-2 du Code du commerce)
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Art R321-9 du Code Pénal)

Fait à, le/...../.....
Signature :

Je réserve mètres linéaire au prix de 2,50 €/ml
soit un total de€ que je règle par chèque ci-joint
(à l'ordre de Comité de Jumelage Irlande Clohars Fouesnant).

Demande particulière

Cette attestation sera jointe au registre pour remise au Maire de
la commune d'organisation : Clohars Fouesnant.

* Veuillez préciser le département de naissance

Qu'est ce qu'un Vide-Jardin ?

Un Vide Jardin ... C'est un vide-grenier qui ne propose que
des objets liés au jardinage.

Regardez dans vos placards à outils.

Pensez à tout ce qui pourrait servir à d'autres....

Chacun peut y vendre ou échanger tout ce qui se rapporte au jardin :

- Surplus de plants, de graines, boutures
- Pots de fleurs, jardinières, suspensions, mobilier de jardin, éléments de décoration, tenues de jardin
- Livres et magazines de jardinage
- Gros matériel de jardinage : tondeuses, motoculteurs, broyeurs, scarificateurs...
- Outils de toute sortes : binettes, bêches, râteaux....
- Produits ou Transformation de produits issus du jardin : Légumes, Confitures, Miel ...

Concours de Citrouilles Sculptées

- Le concours est gratuit.
- La citrouille devra avoir une taille minimum de 15 cm de diamètre et maximum 50 cm. Une autre cucurbitacée que la classique citrouille orange peut être choisie.
- La citrouille doit être au moins creusée et sculptée, et selon votre imagination peinte, collée ou piquée. Des éléments de la nature peuvent être ajoutés (exemple : paille, écorce, mousse, bois, caillou, fruit, noix, petite cucurbitacée, laine ...)
- Chaque participant ne pourra proposer qu'une œuvre et lui donnera un nom
- Chaque participant déposera son œuvre au stand « CONCOURS CITROUILLE SCULPTEE » avec son nom, adresse et âge au plus tard le samedi 10 Novembre à 12h00.
- Un jury composé de membres du CJICF statuera suivant différents critères : originalité, esthétique, humour, imagination... Les 3 meilleures œuvres seront récompensées dans chaque catégorie :
 - catégorie enfant jusqu'à 12 ans
 - catégorie enfant + 12 ans et adultes
- Les résultats seront annoncés le jour même : les récompenses seront attribuées uniquement aux personnes présentes à la remise des lots, à 17h00.
- Chaque participant autorise l'association CJICF à utiliser les photos prises de son œuvre dans le cadre de son activité associative
- A l'issue du résultat, chaque participant récupérera son œuvre au stand.
- La participation au concours implique l'acceptation sans réserves du présent règlement.

Comité de Jumelage Irlande / Clohars-Fouesnant

Présidente : Elisabeth Auffret

Siège social : Mairie - Place de la mairie - 29950 Clohars-Fouesnant
Association loi 1901 inscrite au Journal Officiel le 18/04/2009
Identification RNA : W294003408

CLOHARS-FOUESNANT



Concours
de citrouilles
sculptées

Sur
place, Petite
Restauration et
Boissons

VIDE JARDIN

10h—17h

Stade de Foot

SAMEDI

10 NOVEMBRE 2012

Organisé par le C.J.I.C.F

Renseignements au 06.15.15.51.40
ou
comitejumelage.cloharsfouesnant@gmail.com

Règlement et Installation

Article 1 : Cette manifestation est organisée par le Comité de Jumelage Irlande Clohars-Fouesnant, association loi 1901 et se déroulera en plein air le samedi 10 novembre 2012 sur le terrain de foot de Clohars-Fouesnant de 10h00 à 17h00.

Article 2 : Le Vide Jardin est ouvert à tous : particuliers et professionnels. Pour les particuliers, le droit de place est facturé 2,50€/ml dans la limite de 5 mètres par exposant. Pour les professionnels, le droit de place est facturé 5,00€/ml dans la limite de 10 mètres par exposant.

Article 3 : L'inscription n'est définitive qu'après paiement par l'exposant de son droit de place. Sans rappel de notre part, l'inscription est considérée comme acquise. Les demandes particulières devront être spécifiées par écrit et seront traitées par ordre d'arrivée.

Article 4 : La date limite d'inscription est fixée au 01/11/2012.

Article 5 : Tout exposant possédera sur lui une pièce prouvant son identité. Le jour du déballage et afin de remplir les registres des vendeurs, les exposants particuliers doivent obligatoirement être munis d'une pièce d'identité valide (carte d'identité, permis de conduire). Les commerçants, artisans et producteurs professionnels doivent être munis de tout justificatif attestant de leur statut (affiliation à la chambre de commerce, chambre d'agriculture, chambre des métiers...). Aucun exposant n'est accepté sans ces documents.

Article 6 : Toute sous location est interdite. Les organisateurs se donnent le droit de refuser ou d'exclure tout exposant pouvant nuire à la bonne marche de cette journée sans dédommagement, ni indemnités.

Article 7 : L'exposant respectera le cadre et le matériel fournis (tables). Il s'assurera pour tout risque qu'il encourt, il ne pourra en aucun cas se retourner contre l'organisateur. Les exposants doivent être détenteurs d'une attestation de responsabilité civile.

Article 8 : Possibilité de petite restauration sur place et buvette.

Article 9 : Le droit d'entrée pour les visiteurs est fixé à 1€ (gratuit pour les moins de 16 ans). Les entrées ainsi que la vente de boissons et autres encas seront affectés à la gestion de l'association CJJCF.

Article 10 : L'installation et le déballage doivent s'effectuer à 8h30 pour les professionnels et à partir de 9h00 pour les particuliers. Le site ouvre ses portes au public de 10h à 17h00. Les exposants s'engagent à rester jusqu'à 17h00, heure à laquelle les exposants pourront ranger leur stand. Les exposants sont tenus de laisser vide et propre leur emplacement après remballage. Les objets non vendus ne pourront être laissés sur place, sous peine de poursuite.

Article 11 : Le public doit accéder facilement au prix des produits exposés ou à la mention « à échanger ».

Article 12 : La vente d'animaux vivants seront strictement interdits sur le site.

Article 13 : Le désistement et les conditions météo défavorables ne feront pas l'objet de remboursement.

Article 14 : Un concours de citrouilles sculptées est proposé. La participation au concours implique l'acceptation sans réserves du règlement (voir au verso).

Article 15 : La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.

Article 16 : Le présent règlement est à disposition sur le site de l'association à l'adresse <http://cjjcf.canalblog.com/>, à l'entrée de la manifestation et à la buvette le jour même de la manifestation ainsi que sur les bulletins d'inscription.

Bulletin d'inscription au Vide Jardin de Clohars-Fouesnant du 10 Nov. 2012



Professionnels



A retourner à :

C.J.I.C.F - chez Mr JY HELIAS

10 route de Kerangouic - 29950 CLOHARS FOUESNANT
avec votre règlement

Je soussigné(e),

Nom : Prénom :

Représentant la société/Association : (*Raison Sociale*)

N° de registre du commerce/des métiers :

..... de

dont le siège est au (*adresse*)

.....
ayant la fonction de dans
la personne morale.

Adresse du représentant

.....

CP..... Ville.....

Tél.....

Portable.....

Adresse e-mail.....

Titulaire de la pièce d'identité N°.....

Délivrée le/...../..... par

N°immatriculation de mon véhicule

Déclare sur l'honneur :

- Être soumis au régime de l'article L310-2 du Code du commerce.
- Tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (Art 321-7 du Code Pénal)

Fait à, le/...../.....

Signature :

Je réserve mètres linéaire au prix de 5,00 €/ml
soit un total de€ que je règle par chèque ci-joint
(à l'ordre de Comité de Jumelage Irlande Clohars Fouesnant).

Demande particulière

Cette attestation sera jointe au registre pour remise au Maire de la commune d'organisation : Clohars Fouesnant.